

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021 COMPTE RENDU

Le sept septembre deux mille vingt-et-un à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle communale de l'Entr'acte, Rue Bourdais, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

**Étaient présents** : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUEZ, Damien DESERT, Romain BRETON, Armelle JOLYS, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAÏN, Roger RICARD, Patricia BOURGEAIS, Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Claude JUGE, Norbert LIVENAIS, David HOCDE, Sophie BALLU, Sylvine GAULTIER.

**Étaient absents ou excusés** : Aude LECLERC-VOUAUX, Sophie DESMIER.

M. Hervé VIGNERON est élu secrétaire de séance.

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 JUIN 2021

Le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 21 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention ( Mmes Sylvine GAULTIER et Sonia GUIOULLIER n'étaient pas présentes).

### COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 9 Butte de la Touche
- 35 bis Rue du Maréchal Leclerc
- 2 Allée des Cèdres
- 9 Chemin de la Malvalière
- 13 Rue Victor Fourcault
- 45 Rue Victor Fourcault
- 6 et 8 Rue Victor Fourcault
- 15 Rue du Maréchal Leclerc
- 13 Route de la Boissière
- 120 Route de la Chapelle Hullin
- 56 bis Rue de Laubinière
- 15 Chemin de la Malvalière

- 1 Rue des Sports
- 19 Rue des Sports
- 29 Rue de Laubinière

Toujours dans le cadre des délégations permanentes, M. le Maire a fixé à 20 € par mois la location du garage communal situé Rue Daudier. Ce garage est loué à M Lambert TEHARD.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

.....

**Intervention de M David HOCDE de LCA pour l'analyse de la qualité de l'air intérieur dans une classe de l'école E. GUILLARD.**

M David HOCDE présente l'analyse du capteur de CO2 installé dans une classe de l'école Ernest GUILLARD en juin 2021. La conclusion de ce rapport démontre l'importance d'aérer régulièrement les locaux, ce qui a pour effet immédiat de faire revenir le taux de CO2 à un taux équivalent à l'air extérieur. L'installation de capteurs de CO2 aurait pour intérêt d'informer par un signal de la nécessité de ventiler les locaux quand le taux serait proche du seuil.

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**LES EFFECTIFS DE LA RENTREE :**

Mme Christelle EVAIN donne lecture des effectifs dans les écoles de RENAZE à la rentrée de septembre.

➔ Collège Alfred Jarry : 214 élèves en 9 classes (pour mémoire 196 élèves en 2020 / 2021) (+ 18).

➔ Ecole élémentaire Ernest Guillard : 108 élèves en 6 classes (pour mémoire 128 élèves en 2020 / 2021) (- 20 ).

➔ Ecole maternelle Jacques Prévert : 62 élèves en 3 classes (pour mémoire 67 élèves en 2020/2021 (- 5).

➔ Ecole Saint Joseph : 92 élèves en 4 classes (pour mémoire 87 élèves en 2020 / 2021) (+ 5).

➔ Au global : -2 élèves scolarisés sur la commune par rapport à 2020 / 2021.

### **GOUTER DES PERISCOLAIRES :**

Suite au sondage réalisé auprès des familles dont les enfants fréquentent les accueils périscolaires,

- 35 réponses, 94 familles soit 37 %,
- 77.10 % sont pour le maintien du goûter actuel,
- 22.9% sont pour une diversité moyennant un coût.

Compte tenu des avis émis lors de la consultation, les familles ont été informées du maintien des goûters actuels.

Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant ait de la pâte à tartiner au chocolat au goûter pourront en informer le service.

### **2021 – 075 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT DE RENAZE EN CLASSE ULIS A CRAON**

Pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant de RENAZE en classe ULIS à H. Matisse à CRAON, la commune de CRAON demande 900.41 € (moyenne d'un enfant scolarisé en école publique à Craon, maternelle et élémentaire confondus).

Les élèves en classe ULIS sont uniquement scolarisés en élémentaire. En comparaison avec le coût d'un élève en élémentaire public à RENAZE, ce coût est de 354.18 €.

Jusqu'à ce jour, le Conseil municipal a toujours participé à hauteur du coût constaté dans l'école communale.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**MAINTIENT** le principe d'une participation aux frais de scolarité fixée en fonction du coût d'un enfant scolarisé à RENAZE en fonction du niveau où il est scolarisé, soit 354.18 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette participation.

## **2021 – 076 : SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Après avoir lancé une consultation auprès de 5 prestataires informatiques (NUMERIZEN – LA POSTE – DELL via AVITI – ELECTROSYSTEM et ILIANE),

Après analyse des offres reçues,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**RETIENT** l'entreprise ELECTROSYSTEM qui s'avère la mieux et moins disant avec une offre répondant aux souhaits des enseignants des deux écoles, pour un montant de 28 962.08 € H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce marché.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

### **2021 – 077 : PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUES VICTOR FOURCAULT – BOURDAIS – GENERAL DE GAULLE**

**Objet** : Projet d'éclairage public

**Commune** / **Lieu-dit** : RENAZE / rues Foucault, Bourdais, Général de Gaulle

**Référence du dossier** : RE-23-017-19

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

#### **Eclairage public**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de <b>Territoire d'énergie Mayenne</b>	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
53 000,00 €	13 250,00 €	2 650,00 €	42 400,00 €

**Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 %** du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 Abstention :**

**DECIDE :**

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

<b><u>Application du régime dérogatoire :</u></b>			
	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant de :	42 400.00 €	Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>2015</b>

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

**2021 – 078 : VESTIAIRES DU STADE – PRESENTATION DU NOUVEAU PROJET**

Suite à la première esquisse des vestiaires du stade municipal, présentée par M. THELLIER, le Conseil Municipal avait décidé de transmettre au cabinet d'architecture les remarques et les observations sur le plan architectural et financier pour ajuster le projet à l'enveloppe financière définie, soit 300 000 €.

Un nouveau projet a été travaillé et transmis par le cabinet d'architecture, il est présenté :

- Le coût de construction du bâtiment est de 295 000 € H.T.
- Les aménagements extérieurs de 20 000 € H.T.
- Taux de tolérance +/- 10%

**Non inclus :**

- Mobiliers (10 000 € H.T.)
- Honoraires BE thermique, BE structure
- Honoraires bureau de contrôle + SPS
- Incidences complémentaires du bureau d'études structure et de l'étude de sol
- Incidences complémentaires du bureau de contrôle et du SPS
- Diagnostic amiante
- Démolition du bâtiment

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le principe de l'esquisse telle qu'elle est présentée d'un point de vue architectural,

**DEMANDE** à ce que des sanitaires soient accessibles directement côté terrain d'honneur,

**DEMANDE** à ce que le bâtiment soit si possible aligné avec celui du complexe sportif pour améliorer le passage devant les vestiaires,

**DEMANDE** à ce que la solidité des matériaux des murs en périphérie soit prise en compte,

**PRECISE** que les associations utilisatrices des lieux seront prochainement invitées à découvrir l'esquisse.

**2021 – 079 : VESTIAIRES DU STADE – DIAGNOSTIC AMIANTE**

Après consultation de sociétés chargées d'établir un diagnostic amiante avant démolition des anciens vestiaires.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**RETIENT** l'entreprise ALLODIAGNOSTIC pour effectuer cette mission.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

## PERSONNEL

### **2021 – 080 : CREATION D'UN EMPLOI « PARCOURS – EMPLOI – COMPETENCE » ESPACES VERTS**

Il était initialement prévu de recruter un apprenti espaces verts en bac pro. Un candidat avait été retenu. Il a depuis malheureusement décliné son engagement.

Pour pallier à ce désistement,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de créer un emploi à temps complet dans le cadre d'un emploi PEC « Parcours – Emploi – Compétence » au service des espaces verts à compter du 13 septembre 2021 pour une durée maxi de 24 mois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cet emploi.

### **2021 – 081 : CREATION D'UN EMPLOI « PARCOURS – EMPLOI – COMPETENCE » ANIMATION**

Pour éviter d'avoir recours à des heures supplémentaires,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de créer un emploi à temps incomplet de 26 heures hebdomadaires, dans le cadre d'un emploi PEC « Parcours – Emploi – Compétence » au service animation à compter du 13 septembre 2021 pour une durée maxi de 24 mois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cet emploi.

### **2021 – 082 : CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – CAP ESPACES VERTS**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de créer un poste d'apprenti en CAP espaces verts à compter de septembre 2021 pour une durée de 2 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce contrat d'apprentissage.

## **VOIRIE ENVIRONNEMENT**

### **2021 – 083 : CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE RESEAUX ELECTRIQUES – LES GRIELLES**

A la demande d'ENEDIS, pour permettre le déplacement du poste de livraison DIRICKX,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS, sur la parcelle n° 132 Section ZP, pour la pose d'un câble à haute tension sur cette parcelle.

### **2021 – 084 : BORNAGE EN VUE DE CESSIONS DE TERRAINS DE VOIRIE AUX GRIELLES**

Dans le quartier des Grielles, rue de la Gare, il est constaté que des propriétés privées empiètent sur le domaine privé communal et qu'il convient de régulariser cette situation,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser cette situation avec les riverains concernés à savoir : M. MOYON – Consorts FROMENTIN – Consorts GLEMAS – M. THIREAU,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations de bornage avec les riverains concernés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièces se rapportant à cette régularisation.



## **2021 – 085 : VENTE DE LA PARCELLE N°2 – LOTISSEMENT VICTOR HUGO**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 02 juillet 2013 relative à l'adoption du permis d'aménager du lotissement Victor Hugo ;

Vu la délibération du 9 avril 2013 fixant le prix de cession des parcelles de ce lotissement communal,

Vu l'ensemble des pièces constitutives réglementaires du dossier technique propre à ce lotissement dont un exemplaire a été, pour chacune de celles-ci, déposé au rang des minutes de l'étude de Maître ARNAUDJOUAN, Notaire à Saint Aignan-sur-Roë, chargé de dresser les contrats de vente aux différents acquéreurs ; la ville ayant opté pour la récupération de T.V.A.

Après examen de la demande présentée par Madame Marjorie LERAY domiciliée 5, La Roche Poulain à SAINT-SATURNIN DU LIMET, pour l'acquisition du lot n°2 d'une superficie de 579 m<sup>2</sup> dans le lotissement Victor Hugo.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de vendre la parcelle sus-désignée aux acquéreurs mentionnés supra, sur la base de 27 € le m<sup>2</sup>, frais légaux en sus ; soit un prix de vente de 15 633 € dont 2 848.68 € de T.V.A.

Il est toutefois mentionné qu'une suite concrète et effective d'achat devra être donnée dans le semestre suivant la présente décision, condition sine qua non de l'attribution définitive du lot sollicité ; dans la négative, la ville se réserve un droit de reprise et de nouvelle affectation.

Cette cession sera payable comptant en totalité.

**HABILITE** Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, à signer en l'étude de Maître ARNAUDJOUAN, Notaire à Saint Aignan-sur-Roë, tout acte ayant pour but la réalisation de la vente ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à renoncer expressément au nom de la Commune, dans les actes à intervenir, à prendre inscription de privilège de vendeur dans les deux mois de l'acte, réservant seulement à ladite commune la faculté de faire inscrire une hypothèque légale.

## **2021 – 086 : AVIS SUR PROJET D'ICPE – EARL DUVEAU – BOUCHAMPS LES CRAON**

Après que chaque conseiller municipal ait reçu avec son invitation une note explicative du projet d'Installation classée pour la protection de l'environnement de EARL DUVEAU,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 22 Voix pour et 1 Abstention

**EMET** un avis favorable sur le projet.

Il est mentionné que le Chéran coule dans une cuvette et que ce cours d'eau est sensible aux pollutions compte tenu de son faible débit et qu'il convient d'être vigilant à ce sujet.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **2021 – 087 : RAPPORT D'ACTIVITES 2020**

**Vu** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2021 approuvant le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Il appartient au Maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2020 aux conseillers municipaux fin juin et de son évocation au conseil municipal du 22 juin,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**PREND** acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021 :**

Mme Dorinne BALOCHE évoque le compte rendu du conseil communautaire du 12 juillet 2021. Il n'est pas émis d'observations.

### **ATELIERS SUR LE PROJET DE TERRITOIRE :**

M Patrick GAULTIER rappelle que des ateliers sur le projet de territoire sont organisés mardi 14 et mercredi 15 septembre par la CCPC et que tous les conseillers qui le souhaitent peuvent s'y inscrire.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### **COMMISSION BATIMENTS DU 2 SEPTEMBRE 2021 :**

M Claude PAILLARD donne lecture du compte rendu de la commission bâtiments du 2 septembre 2021.

## INFORMATIONS

### **ESPACE FRANCE SERVICES :**

Monsieur le Maire informe que l'Espace France Services ouvrira dans les locaux qu'occupe actuellement La Poste rue Bourdais car les délais imposés par l'Etat ne permettent pas dans l'immédiat d'autres possibilités.

### **CONTRAT D'ASSURANCE POUR LE PERSONNEL :**

L'assurance statutaire pour le personnel était couverte par GROUPAMA suite à un appel d'offres. Cet assureur, conformément aux clauses contractuelles, dénonce le contrat au 31 décembre 2021 pour cause de résultats en discordance avec les conditions tarifaires du contrat. La commune procède actuellement à la recherche d'un autre assureur.

### **ARRIVEE D'UN NOUVEAU SOUS-PREFET :**

Suite au départ de M. MIR, c'est M. Samuel GESRET le nouveau sous-préfet de Château-Gontier depuis le 2 septembre 2021.

### **RESTAURANT LE FRESNE :**

Le service du Domaine vient le 15 septembre pour estimer la valeur du bien.

### **LES RESTO DU CŒUR :**

La CCPC a réalisé une étude de faisabilité du transfert des restos du cœur dans l'ancien bâtiment SELHA rue des Vignes. Son coût estimatif est de l'ordre de 152 000 € TTC. Un projet d'ouvrir une antenne à Craon est également à l'étude.

Il convient d'analyser toutes les options avant d'engager de l'argent public, c'est le point de vue de M. le Maire à ce jour.

### **INAUGURATION – PORTES OUVERTES – CONCERT LE 11 SEPTEMBRE 2021 :**

Le programme :

- 11 H 30 : inauguration
- 12 H – 13 H : discours
- 13 H – 14 H : apéritif « déjeunatoire »
- 14 H 30 – 17 H : portes ouvertes
- 17 H – 18 H : Johann LEFEVRE Trio
- 18 H – 19 H : Timéo

Un appel aux conseillers municipaux est lancé pour l'accompagnement des visiteurs lors des portes ouvertes.

### **JOURNEE DU PATRIMOINE DU 19 SEPTEMBRE 2021 :**

Le programme :

- 10 H 12 H : visite libre du Musée – marché de producteurs – marchés des artisans d'art.
- 12 H – 14 H : pause déjeuner avec « food truck »
- 14 H – 18 H : visite guidée du Musée – marché de producteurs – marchés d'artisans d'art.

Un appel est lancé aux conseillers municipaux pour accompagner des visiteurs lors des visites libres.

Mme Sylvine GAULTIER demande en quoi consiste la présence des élus à cette journée. Mme Christelle EVAÏN répond qu'il s'agit plus de veiller au respect des lieux par les visiteurs.

### **OCTOBRE ROSE DU 10 OCTOBRE 2021 :**

Le programme :

A partir de 10h :

- Marche (environ 6km), avec les Randonneurs du Chéran.

- Course (environ 6km)
- Course parents/enfants (environ 3km)

Un appel est lancé aux conseillers municipaux pour aider à la bonne organisation de cette manifestation.

Deux entreprises SELHA et DIRICKX se sont engagées à aider financièrement cette manifestation et inciter leurs employés à y participer.

Mme Dorinne BALOCHE indique que l'opération OCTOBRE ROSE ne s'adresse pas qu'aux femmes....

### **BULLETIN MUNICIPAL :**

Les bulletins sont à disposition des conseillers pour une distribution. Mme Mirelle BEDOUET sollicite chaque conseiller qui s'engage à distribuer au plus tard jeudi 9 septembre les bulletins.

### **PROJET D'AGRANDISSEMENT D'INTERMARCHÉ :**

Un projet d'agrandissement de 500 m<sup>2</sup> a été déposé par l'enseigne Intermarché. La Commission Départementale Aménagement Commercial sera convoquée prochainement pour donner un avis sur ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ODEURS :**

M Philippe PELLUAU fait part de l'épandage cet été de lisiers sur les terres bordant le lotissement du Clos d'Andigné et des odeurs que cela produit vis-à-vis des riverains.

### **PASSE SANITAIRE :**

M Philippe PELLUAU demande si parmi les agents communaux, il y a eu des problèmes vis-à-vis du passe- sanitaire. Les agents de la résidence autonomie sont tous vaccinés et sont les seuls à ce jour à devoir remplir cette obligation. La commune ne rencontre aucune difficulté de ce point de vue.

### **ESPACES VERTS :**

M Claude JUGE indique que des chardons sont présents au Rond-point de Lourzaie. Au sujet de ce rond-point, M. le Maire a vu M Olivier RICHEFOU. Les services du département étudient son aménagement.

M Claude JUGE indique également que les trottoirs de la zone de Lourzaie ont besoin d'être nettoyés ainsi que les panneaux de signalisation. Cela fait partie de l'attractivité de la commune. M Michel RICARD fait remarquer que la météo estivale a compliqué le désherbage.

### **VOLS :**

M Claude JUGE évoque les 2 vols chez un garagiste cet été. Il est évoqué la mise en place de caméras au rond-point.

### **INTERNET :**

Mme Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE évoque des problèmes de réseau Internet. Les conseillers municipaux ne rencontrent pas ce problème.

### **POINT A TEMPS :**

Il est demandé quand l'Allée des Acacias sera reprise en point-à-temps. C'est programmé avec l'entreprise PIGEON dans les prochains jours.

### **Prochain Conseil municipal :**

Mardi 5 octobre 2021 à 20h : présentation par M Didier BAILLEAU, de MayENR, du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux en vue d'une autoconsommation collective.

\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***